

obstacles au traitement des malades mentaux. On s'occupe aussi de plus en plus des normes de soins dans les maisons de repos, les foyers pour personnes âgées et dans les autres établissements du même genre.

Certaines localités et certains districts sanitaires dirigent des services pour les malades chroniques et les personnes âgées, dans leurs propres foyers et ces services comprennent le nursing à domicile, l'aide ménagère, les soins organisés à domicile et les services aux convalescents, on compte également plusieurs centres de gériatrie pour les malades externes. Bien qu'aujourd'hui les services d'hygiène publique se rendent compte davantage du rôle de première importance qu'ils ont à jouer dans le dépistage des malades chroniques et des invalides de tout âge, ainsi que dans l'étude des questions sanitaires et sociales de ce groupe et dans la coordination des services, on est d'avis que les services et les installations actuels sont généralement insuffisants, en partie, à cause de la pénurie de personnel de réadaptation.

Les services de réadaptation fonctionnelle s'orientent surtout vers le rétablissement fonctionnel même si certains centres disposent aussi de services sociaux, de services d'orientation professionnelle ou de services éducatifs. A la fin de 1962, 30 hôpitaux généraux, 10 hôpitaux pour malades chroniques et 14 hôpitaux pour enfants, ainsi que des hôpitaux pour anciens combattants, disposaient de services de médecine physique et de services de réadaptation. On comptait en outre 43 centres de réadaptation autonomes (dont 14 étaient des centres pour malades hospitalisés) parmi lesquels on trouvait 23 centres pour enfants et 4 centres de réadaptation des travailleurs blessés, à la disposition des personnes les plus gravement atteintes. La plupart des hôpitaux psychiatriques publics et des sanatoriums pour tuberculeux prévoient un ou plusieurs de ces services qui aident à la réadaptation comme par exemple, la rééducation physique, l'ergothérapie, le service social et les services de post-cure, les services récréatifs, les services éducatifs et les services d'orientation professionnelle. Le programme du ministère des Affaires des anciens combattants est le meilleur exemple de soins sociaux complets pour les malades chroniques et des invalides.

Pour compléter les programmes généraux et spécialisés de réadaptation fonctionnelle, il y a de nombreux services externes surtout dans les hôpitaux d'enseignement, à l'intention d'une vaste gamme de malades chroniques et d'invalides. Ces cliniques offrent des services de soins médicaux comme l'orthopédie, l'orthophonie, l'optométrie, le traitement du glaucome, des fissures du palais, de la fibrose kystique, du diabète, de l'arthrite, du rhumatisme et des maladies du cœur; il y a aussi des cliniques psychiatriques qui s'occupent des arriérés mentaux (voir page 291). De nombreux organismes bénévoles qui s'intéressent à certaines catégories d'invalides ou de services de santé, offrent aux malades des services comme les soins à domicile et la réadaptation. Dans toutes les provinces, des agences bénévoles dirigent des ateliers protégés pour les invalides et, à une échelle réduite, des services d'emploi et de récréation pour les convalescents.

Plusieurs ministères provinciaux de la Santé ont institué des bureaux d'inscription des enfants handicapés et, de concert avec les sociétés d'aide aux enfants handicapés, ils assurent des services de traitement thérapeutique et de rééducation dans les hôpitaux pour enfants, dans les centres de réadaptation et dans des écoles spéciales. Plusieurs provinces mettent ces bureaux d'inscription également à la disposition des adultes infirmes. Les écoles publiques des grandes villes dirigent des classes spéciales à l'intention des enfants atteints de malformation, de défauts visuels, auditifs ou mentaux, des associations de bienfaisance parrainent des classes spéciales destinées notamment aux arriérés, aux personnes atteintes de paralysie cérébrale ou de troubles affectifs, etc. De plus, il existe neuf internats pour les sourds et six pour les aveugles, la plupart sont administrés par les ministères provinciaux de l'Éducation.